

Katowice: Transformer l'Accord de Paris en Action

Le rapport du GIEC sur l'objectif de 1.5 ° C apparaît comme une sirène alertant l'humanité sur l'urgence de la crise climatique. Le rapport montre que même un demi-degré de réchauffement aurait une énorme différence en termes d'impacts; bien au-delà de ce que qui était anticipé jusqu'à aujourd'hui. Ce rapport met aussi en évidence que certaines communautés et certains écosystèmes ont déjà atteint les limites de leurs capacités d'adaptation. Il démontre également que l'humanité dispose des ressources techniques et humaines nécessaires pour atteindre l'objectif fixé par l'accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 ° C. Il s'agit d'un défi économiquement viable et techniquement réalisable, mais pour y arriver l'humanité a besoin d'une volonté politique réelle.

L'année 2018 aura vu se réunir bon nombre de chefs d'Etats, de représentant d'états et régions , de villes, d'entreprises, d'investisseurs et d'acteurs de la société civile au Sommet Mondial pour l'Action Climatique (GCAS), pour mettre en exergue les actions transformationnelles qu'ils portent déjà. Le Sommet virtuel sur le Climat, convoqué par certains pays vulnérables a renforcé les efforts de lutte contre le changement climatique, une solidarité accrue avec tous ceux qui font face à cette menace dans leurs quotidiens. A l'orée de la COP24, le flambeau est passé aux gouvernements..

Cette année, les Parties se sont engagées dans le Talanoa Dialogue pour faire le bilan des efforts collectifs déployés en vue d'atteindre l'objectif de long terme de l'Accord de Paris. Il s'agit aussi d'un mécanisme permettant aux parties d'informer la préparation de la mise à jour de leurs contributions nationales dans le cadre de l'accord de Paris.. Ce mécanisme a aussi étudié les actions et les soutiens mobilisés avant 2020. À la COP24, lors du segment ministériel sur le Talanoa, les gouvernements devront s'engager à revoir leurs ambitions nationales, ce qui implique de réexaminer et de rehausser les contributions nationales déterminées d'ici 2020.

Les outils de mise en œuvre sont essentiels pour consolider la mise en œuvre de l'action climatique. Des financements

prévisibles, durables et transparents - issus du secteur public et privé – doivent être au cœur de l'action climatique. Ces financements sont nécessaires pour que les pays en voie de développement mettent pleinement en œuvre leurs contributions nationales déterminées et pour favoriser la confiance dans l'accord de Paris sur le Climat.

Il est fondamental d'y voir clair sur la mise à disposition des ressources financières. Le conseil d'administration du Fonds vert pour le climat a approuvé en octobre un processus de reconstitution pour 2019. Il a clairement indiqué que le fonds était de nouveau sur la bonne voie en approuvant 1 milliard de dollars \$ pour l'action climatique dans les pays en voie de développement. Nous avons besoin de signaux positifs supplémentaires à la COP24 ainsi que des engagements concrets sur la comptabilisation des financements climat et leur prévisibilité afin de s'assurer que les objectifs de l'accord de Paris soient atteints.

L'Accord de Paris est une promesse faite à l'humanité que les leaders de ce monde prendront les mesures collectives opportunes pour protéger la planète. La COP de cette année sera marquée par l'échéance de décembre 2018, date à laquelle les gouvernements se sont engagés à adopter les lignes directrices nécessaires à la mise en œuvre de l'accord

de Paris. Cet accord est le fruit de la plus grande collaboration multilatérale de l'histoire de l'humanité, et a, de ce fait, suscité beaucoup d'espoir. Il est grand temps que les Etats s'engagent à un multilatéralisme constructif et mettent en place des mécanismes de mise en œuvre solides, cohérents et justes, afin que l'Accord de Paris puisse servir de base à l'action collective des pays dans la lutte contre le changement climatique et accroître l'ambition au fil du temps.

Lors de la COP 24, les Parties à la CCNUCC doivent matérialiser la vision de l'Accord de Paris en:

- S'accordant sur un ensemble de mécanismes de mise en œuvre solides, cohérents et justes, permettant de consolider les décisions prises sous le régime institué par l'accord de Paris sur le Climat, et de mettre en place une feuille de route cohérente pour la finalisation des questions restées en suspens ;
- S'engageant à réexaminer et à rehausser le niveau des ambitions de leurs contributions nationales déterminées d'ici 2020 conformément aux exigences scientifiques de lutte contre les changements climatiques ;
- Réaffirmant leurs engagements en matière de finances climatiques, mais aussi en mettant en place des mécanismes de comptabilisation transparents, ainsi que des mécanismes permettant de garantir la prévisibilité de la mise à disposition de ressources financières par les pays contributeurs ;

Plusieurs facteurs seront nécessaires pour permettre à la fois une action immédiate et à plus long terme:

REHAUSSER LE NIVEAU D'AMBITIONS POUR LA PRÉSERVATION DE L'HUMANITÉ ET DE LA PLANÈTE:

- Documenté par le rapport spécial du GIEC sur le 1,5 °C, le Dialogue Talanoa doit envoyer un signal fort pour rehausser le niveau des ambitions climatiques : à travers une décision de COP rappelant la décision 1 / COP.21, dans ses paragraphes 23 et 24 demandant à toutes les Parties de revoir leurs contributions nationales déterminées d'ici 2020; en prenant en considération les discussions et les résultats émanant du processus du Dialogue Talanoa lors de la mise à jour de leurs contributions nationales déterminées, qui devront aussi refléter une progression au fil du temps; et par le biais de la Co-Présidence du processus du Dialogue Talanoa, rendre compte sur les pistes d'action identifiées, en soulignant les étapes clés spécifiques pouvant donner lieu à des actions concrètes, répondant à chacune des questions soulevées au cours du dialogue, indépendamment des résumés techniques présentés par le secrétariat de la CCNUCC;
- Bien que des mesures urgentes soient nécessaires pour éviter les conséquences les plus graves, il est important de garder présent à l'esprit que les pays les plus vulnérables subissent d'ores et déjà des dommages et des déplacements importants qui nécessitent un soutien urgent. Cinq ans

après la mise du Mécanisme International de Varsovie, relatif aux Pertes et Dommages subis (WIM), il est temps qu'il soit pleinement opérationnel. La COP 24 doit fournir des orientations concrètes devant conduire à la révision du mécanisme, en intégrant l'évaluation des besoins financiers induits par les Pertes et dommages subis ;

APPUI AUX ACTIONS POUVANT PERMETTRE DE REHAUSSER LES NIVEAUX D'AMBITION:

- Les pays contributeurs doivent fermement réaffirmer leur engagement à mobiliser collectivement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, et que cela soit fait sur des bases solides et concrètes. Ils devront réaffirmer par la même occasion leurs engagements au Fonds Vert pour le climat par le biais d'un engagement politique clair, en vue de sa reconstitution, et se mettre d'accord sur des mécanismes de comptabilisation transparents et solides pour les financements climat ,dédiés à l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages. Cela doit par ailleurs intégrer des règles de comptabilisation qui prévoient un rapportage sur les équivalents dons pour les instruments autres que les dons, qui exclue les prêts non concessionnels, et qui assure que seulement la part spécifique des financements liés au climat est comptée.
- Pour rendre les finances climatiques plus prévisibles, les pays doivent pleinement appliquer l'article 9.5 de l'Accord de Paris, qui exige que les parties au CMA1-3, s'entendent sur un mécanisme permettant de mettre à disposition des informations qualitatives et quantitatives conformes à toutes les sections de cet article. Tous les pays contributeurs devraient se mettre d'accord pour fournir les informations ex ante dans un canevas similaire, pour chaque type et source de financement afin de garantir une certaine cohérence et une comparabilité des informations fournies, ainsi qu'un calendrier précis pour les soumettre.
- Les Parties doivent s'accorder sur la nécessité de discuter des objectifs financiers Post-2025 de manière structurée, inclusive et équilibrée. Lors de la COP24, l'APA devrait recommander à la CMA1, d'adopter un processus permettant de discuter de cet objectif, approche qui devra donner suffisamment de temps aux Parties et aux observateurs d'inclure leurs suggestions. Ce processus pourrait inclure une chronologie claire. Et des opportunités d'intégrer les contributions techniques et scientifiques de tous les organes du Mécanisme financier de la Convention, y compris une évaluation actualisée des besoins et un examen de l'impact des ressources financières utilisées dans le passé, pour la lutte contre le changement climatique.
- La COP24 doit mettre en place un cadre Technologique, qui puisse garantir que le développement et le transfert de la technologie soient axés sur les besoins des populations les plus vulnérables face aux changements climatiques. Il est fondamental que ce cadre établisse un équilibre cohérent, quant à l'intégration des problématiques liées à l'adaptation et l'atténuation dans les priorités de recherches technologiques. L'évaluation périodique doit stipuler que les organes

du cadre, collectent des données afin d'évaluer l'impact des technologies développées ou transférées, et leurs contribution aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

PRÉSERVER L'ESPRIT DE L'ACCORD DE PARIS EN S'ACCORDANT SUR DES RÈGLES ROBUSTES ET JUSTES:

Un ensemble de lignes directrices robustes et applicables, s'appuyant sur les mécanismes de transparence déjà existants tout en les améliorant, est essentiel pour consolider la confiance dans le processus et stimuler la hausse du niveau d'ambition:

- Pour la transparence de l'action, il est essentiel que les Parties fournissent des informations précises et fiables de manière méthodologique concernant les efforts déployés en matière d'inventaires de gaz à effet de serre, de mise en œuvre des contributions nationales déterminées, d'adaptation, et de financement et qu'elles mettent en exergue les mécanismes mis en place pour permettre aux acteurs non étatiques de contribuer au processus.
- La flexibilité en vertu du Cadre de Transparence Accrue doit se refléter dans tous les aspects de la mise en œuvre et doit être perçue comme un fil conducteur devant faciliter la progression au fur et mesure. Les Parties doivent convenir de manière claire sur des niveaux minimums quant à la fréquence, à la portée et au niveau de détails requis ainsi que des directives sur la façon dont cette flexibilité est appliquée dans ce processus.
- Les Parties devraient adopter des directives constructives pour les CDN, notamment des indications claires sur les caractéristiques générales de ces CDN. Ces indications doivent faciliter de par leurs clartés, la transparence, la compréhension, ainsi que la comptabilité utilisée pour ces CDN. Ces indications doivent inclure une invitation aux Parties, à fournir plus d'informations sur la manière dont les considérations liées aux droits, notamment ceux liés au Genre, ont été considérés dans le processus de planification des CDN. Ces informations peuvent être différenciées, mais non éludées.
- Mettre au point des mécanismes comptables sur la base des rapports d'inventaire en vertu de la Convention pour la REDD + et LULUCF bien avant 2020.
- Tout transfert de réductions d'émissions à l'échelle internationale, devrait contribuer à renforcer l'ambition des contributions déterminées au niveau national (NDC). Lors de la COP 24, les Parties devraient éliminer les mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto, et ne pas reconnaître les unités d'émissions de Kyoto pour le respect des engagements d'atténuation non pris en compte dans le cadre du Protocole de Kyoto.
- Dans leurs transferts de réductions d'émissions à l'échelle internationales, les Parties doivent éviter toute forme de double comptage. Il est important d'encourager et de soutenir les Parties à émettre des objectifs de réduction

d'émissions de gaz à effet de serre s'appliquant à l'ensemble de leur économie, comme prévu par l'article 4.4 de l'Accord de Paris.

LA SOLIDITÉ DE L'ACCORD DE PARIS AUJOURD'HUI, ET AU FIL DU TEMPS:

- A la COP 24, les Parties doivent s'accorder sur un calendrier quinquennal commun pour la mise en œuvre des contributions nationales déterminées, conformément à l'article 4.1 de l'Accord de Paris. Ceci permettra d'améliorer la cohérence et la comparabilité des NDC, et de mieux exploiter l'évolution des opportunités réelles et encourager une action rapide afin d'optimiser la meilleure synchronisation avec les objectifs sous le régime de l'Accord de Paris sur le climat.
- A la Cop 24, les Parties doivent finaliser l'élaboration du bilan mondial (GST) prévu dans le cadre de l'accord de Paris. Pour atteindre son objectif, qui consiste à renforcer l'ambition, la forme finale du bilan doit inclure les éléments suivants:
 - Durée suffisante de 18 à 24 mois, au cours desquelles certaines phases (par exemple, collecte des données et les informations techniques) peuvent se chevaucher ;
 - Le Bilan devrait s'organiser autour d'axes de travail, prenant en considération les trois objectifs majeurs de l'Accord de Paris prévus dans son article 2 (Température, Résilience et Flux Financiers), et inclure un axe de travail sur les pertes et dommages.
 - Par ailleurs, les moyens de mise en œuvre (finances, technologie et renforcement des capacités) devraient être considérés comme une question transversale de ces axes de travail ;
 - L'équité doit être au cœur du Bilan, et doit être considérée comme une question primordiale dans toutes les phases de la mise en œuvre du bilan ;
 - Soumettre des stratégies de long terme sur les émissions de gaz à effet de serre , conformément à l'article 4.19 de l'Accord de Paris , pour garantir une transition vers un avenir qui soit compatible avec les objectifs à long terme de l'Accord de Paris et de la transition juste.

FAIRE PROGRESSER LES TRAVAUX AU-DELÀ DE L'AGENDA DE L'ACCORD DE PARIS:

- Les travaux de Koronivia Joint Work on Agriculture (KJWA) doivent permettre aux Parties et aux autres acteurs, de prendre des mesures renforçant les capacités d'adaptation et de résilience, contribuant à la l'atteinte du juste objectif de 1,5 ° C de l'Accord de Paris, garantissant la sécurité alimentaire et les droits des peuples autochtones et des communautés locales, promouvant l'égalité des sexes, l'intégrité environnementale et le respect des droits de l'homme.
- La COP24 doit parachever la mise en œuvre effective de la Plateforme des Communautés locales et des peuples autochtones, en tirant les leçons des bonnes pratiques d'autres instances multilatérales et des principes convenus collectivement, et en lui fournissant les ressources nécessaires pour mener à bien ses travaux.

Le Climate Action Network International est le plus grand réseau d'organisations de la société civile travaillant conjointement à la promotion d'une action gouvernementale efficace pour faire face à la crise climatique. Le réseau compte plus de 1300 membres, originaires de 120 pays différents.

Working Group Co-Chairs

Adaptation and Loss and Damage

Sven Harmeling, CARE International, sharmeling@careclimatechange.org
Harjeet Singh, Action Aid, harjeet.singh@actionaid.org

Agenda 2030

Diego Martín-Schutt, CAFOD, dmartinez@cafod.org.uk

Agriculture

Teresa Anderson, Action Aid, Teresa.Anderson@actionaid.org
Ram Kishan, Christian Aid, ramkishan2000@gmail.com

Bunkers

Mark Lutes, WWF International, mark.lutes@wwf.panda.org

Finance

Lucile Dufour, Réseau Action Climat France, lucile.dufour@reseauactionclimat.org
Kashmala Kakakhel, WEDO, kashmalakakakhel@gmail.com
Eddy Pérez, CAN Canada, eddy@climateactionnetwork.ca

Flexible Mechanisms

Andy Katz, Sierra Club, andykatz@sonic.net
Gilles Dufasne, Carbon Market Watch, gilles.dufasne@carbonmarketwatch.org

Global Stocktake

Eliza Northrop, WRI, enorthrop@wri.org
Naoyuki Yamagishi, WWF, yamagishi@wwf.or.jp
Christian Holz, CERP, cholz@climate.works

Long Term Strategies

Lina Dabbagh, CAN International, ldabbagh@climatenetwork.org
Andreas Sieber, CAN International, asieber@climatenetwork.org

NGO Participation and Human Rights

Sébastien Duyck, CIEL, duycks@gmail.com

REDD & LULUCF

John Lanchbery (†), RSPB, john.lanchbery@rspb.org.uk
Melanie Coath (interim), RSPB, Melanie.Coath@rspb.org.uk
Peg Putt (interim), PFPI, peg.putt@gmail.com

Science Policy

Manfred Treber, Germanwatch, treber@germanwatch.org
Reinhold Pape, Air Pollution and Climate Secretariat (AirClim), reinhold.pape@snf.se
Neth Elenita Dano, ETC Group, neth@etcgroup.org

Technology

Janice Meier, Sierra Club US, jmeier@verizon.net

Transparency

Nathan Cogswell, WRI, Nathan.Cogswell@wri.org
Nobert Nyandire, nobnyandire05@gmail.com

For further information: www.climatenetwork.org

Follow us on twitter: [@CANIntl](https://twitter.com/CANIntl)

Subscribe to our ECO newsletter: www.climatenetwork.org/eco-newsletters

Contact: policy@climatenetwork.org